

L'an deux mille vingt et un, le 12 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 4 novembre 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Linda CHARPENTIER VAUQUELIN, Adeline CORRIGNAN, Anaïs PERDERON EDON, Flore ROBIN ;

Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Erwan GRUX, Thierry PASCAULT, Philippe DAVID, Philippe DUSSAUZET, Philippe LOUIS-DREYFUS, Jean-François VOGEL.

Secrétaire de séance : Philippe JACQUET

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2021

La séance débute à 19 heures précises. Monsieur le Maire commence par remercier les membres présents lors de la cérémonie du 11 novembre puis présente le compte-rendu du dernier conseil municipal du 17 septembre 2021, suivi de son approbation par les membres du Conseil Municipal. Avec demande de modifications aux points 2 : « 24,54/35^{ème} » au lieu de « 14,54^{ème} » et 4 : « *il est décidé d'ajourner ce dossier à un conseil ultérieur* » à la place de la phrase « *il est proposé d'ajourner...* ».

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour suivant, en modifiant l'ordre initialement prévu :

1. Décision modificative au chapitre 67
2. Demande de subvention DSR 2022 au Département de Loir-et-Cher
3. Modification annualisation agent communal au 1^{er} janvier 2022
4. Solde de la participation communale au SIVOS
5. Commande des équipements de la cuisine du futur restaurant (hotte et chambre froide)
6. Demande de subvention DETR 2022 pour la vidéoprotection auprès de l'État
7. Subvention à un jeune agriculteur pour sa participation au concours national de labours
8. Participation de Sculpt'en Sologne aux frais communaux supplémentaires
9. Information sur l'évolution de la Délégation de Service Public d'eau et d'assainissement

Questions et informations diverses

1. Décision modificative n°1 – Budget communal M14 – exercice 2021 - rectifiée

(délibération n° CM-2021-621bis)

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 afin de régulariser le passage d'un mandat correctif pour l'annulation d'un titre sur exercice antérieur (doublet de titre pour Orange sur exercice 2019) :

✓ Section de fonctionnement – Dépenses :

- **Chapitre 022 « Dépenses imprévues »** - 3 015,00 €
- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**
- ❖ 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » + 3 015,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article unique - AUTORISE la décision modificative proposée, telles que définies ci-dessus.

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

2. Demande de subvention DSR 2022 au Département de Loir-et-Cher

(délibération n° CM-2021-622)

Monsieur le Maire indique que cette demande concerne la deuxième phase des travaux du restaurant prévue en 2022. Une première demande de DSR avait été formulée en 2021 sur ce même projet, une subvention de 30 000 euros avait été obtenue. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour une demande de subvention DSR 2022 de 50 000 euros auprès du Département du Loir-et-Cher à déposer au plus tard le 15 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;**
- **D'établir et signer tout document relatif à cette demande ;**

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

3. Modification annualisation agent communal au 1^{er} janvier 2022 (délibération n° CM-2021-623)

Considérant la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion 41 au 10 novembre 2021,

Monsieur le Maire-Adjoint aux affaires scolaires signale que cet agent est actuellement à 18,5 h/35^{ème}, qu'il accomplit des missions pour la mairie, et d'autres pour le SIVOS pour lesquelles il est mis à disposition.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, suite à la nouvelle organisation du SIVOS, cet agent effectue une mission complémentaire, à savoir le transfert des enfants de l'école élémentaire vers l'école maternelle le soir pendant 15 minutes de 16 h 25 à 16 h 40, soit une heure complémentaire durant les semaines scolaires. Monsieur le Maire-Adjoint propose de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 19,5h/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2022 et de maintenir ce temps annualisé à condition qu'il n'y ait pas de diminution des besoins du SIVOS dans les prochaines années. De plus, il est nécessaire de supprimer des effectifs le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 18,5h/35^{ème} afin de finaliser cette modification d'annualisation.

Filière technique					
Cadre d'emploi	Grade	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TNC 18,5/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TNC 19,5/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 19,5h/35 à compter du 1^{er} janvier 2022 selon la condition définie ci-dessus ;**
- **De supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 18,5h/35^{ème}.**

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

4. Solde de la participation communale au SIVOS (délibération n° CM-2021-624)

Monsieur le Maire-Adjoint aux affaires scolaires rappelle qu'un acompte de 10 000 euros a été versé au SIVOS pour couvrir les dépenses allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021. Un solde de 11 796 euros pour cette même période a été calculé au prorata du nombre d'élèves. La participation communale au SIVOS pour cette année 2021 s'élève à 59 897 euros. Il est précisé que le SIVOS remboursera environ 34 000 euros à la commune de Millançay en 2021 pour les charges de personnel mis à disposition et de reprographie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver le versement du solde de participation communale au SIVOS d'un montant de 11 796,00 €.**

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

5. Commande des équipements de la cuisine du futur restaurant (délibération n° CM-2021-625)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le projet du futur restaurant, la commune de Millançay a prévu d'installer des éléments fixes de l'équipement dans la cuisine, à savoir la chambre froide et la hotte d'aspiration, et qu'une somme de 25 000 euros a été provisionnée dans le budget prévisionnel du futur restaurant sur l'année 2022.

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des travaux a reçu la société BENARD qui a une expérience reconnue dans l'installation de cuisine collective nous permettant d'avoir un accompagnement solide dans l'avant-projet. La commune de Millançay a reçu un devis de 24 937, 91 euros HT de la société BENARD. L'étude du devis ne montre pas d'anomalie technique.

Monsieur le Maire suggère de poursuivre l'étude de ce dossier et de rentrer en phase de négociation avec la société BENARD. Il demande l'accord au conseil municipal pour passer commande pour un montant maximal de 24 937, 91 euros HT et s'engage à signer le bon de commande en indiquant les mentions « Prix ferme et non révisable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De donner son accord à Monsieur le Maire pour passer commande des éléments nécessaires à la réhabilitation du bâtiment 2 rue du Plessis pour création d'un restaurant, auprès de la société BENARD de LA-VILLE-AUX-DAMES (37) pour un montant maximum de 25 000 € HT.**

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

6. Demande de subvention DETR 2022 pour la vidéoprotection auprès de l'État (délibération n° CM-2021-622)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des possibilités de mettre en place un système de vidéoprotection, comprenant l'installation de six blocs-caméras à des points stratégiques de la commune.

L'intérêt d'un tel système, préconisé par la Gendarmerie, serait de remédier ou en tout cas de limiter aux faits de délinquance qui pourraient être commis localement, mais aussi, grâce à un système de communication du réseau départemental de s'inscrire dans une démarche de maillage du territoire.

Le devis s'élève à 19 797 € HT soit 23 756,40 € TTC, avec un coût annuel de maintenance de 750 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), voir même des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et toute autre subvention pour ce projet d'installation d'un système de vidéoprotection, aux taux maximums ;

- Dit que la décision définitive sera prise lorsque le montant des aides susceptibles d'être accordées sera connu, pour inscription éventuelle au budget primitif 2022.

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

7. Subvention à un jeune agriculteur pour sa participation au concours national de labours

Monsieur le Maire-adjoint, chargé des finances, explique qu'un jeune habitant de la commune se destinant au métier d'agriculteur a participé au mois de septembre 2021 à plusieurs concours de labours. Il a terminé premier aux concours départementaux et régionaux, douzième au concours national à Corbières-en-Provence.

Il est précisé que le matériel agricole (tracteur avec la charrue) lui a été prêté pour participer à ces concours et des frais complémentaires (remise en état de la charrue, hébergement) sont restés à sa charge.

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des finances propose d'attribuer à ce jeune administré méritant une subvention de 500 euros pour les frais engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer cette subvention d'un montant de 500,00 €.

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

8. Participation de Sculpt'en Sologne aux frais communaux supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Millançay s'était engagée à verser une somme de 2 000 euros à l'association Sculpt'en Sologne, via la Communauté de Commune Sologne des Étangs (CCSE), pour l'acquisition d'une sculpture, et à assumer les frais d'hébergement et de repas des cinq sculpteurs lors du symposium sur marbre de septembre 2021.

Finalement, des dépenses supplémentaires non prévues (repas d'une sixième personne pendant deux semaines, ainsi que le carburant pour les deux groupes électrogènes) n'avaient pas été prévues dans le budget prévisionnel de cette manifestation. Monsieur le Maire a sollicité par courrier Monsieur le Président de Sculpt'en Sologne pour un remboursement de frais d'un montant de 1 340,24 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner son accord pour un remboursement de 1 340,24 euros par l'association Sculpt'en Sologne.

Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Questions et informations diverses

1- Évolution de la Délégation de Service Public (DSP) d'eau potable et d'assainissement :

Monsieur le Maire-Adjoint en charge de travaux rappelle que le contrat de délégation avec la société Véolia se termine le 31 décembre 2021. Le cabinet HADES avait été missionné pour lancer une consultation. Une seule réponse a été reçue le jour de l'ouverture des plis : la société Véolia. L'offre a été analysée par le cabinet HADES, elle est conforme au cahier des charges. Des négociations sont en

cours pour inclure dans le contrat la réhabilitation d'équipements de la station d'épuration. Par contre, la rénovation de l'unité de déferrisation du château d'eau d'un montant d'environ 200 000 euros restera à la charge de la commune. Une réflexion est engagée pour augmenter le prix de l'eau afin de maintenir les installations dans l'état. Tous ces éléments seront présentés lors d'un prochain conseil municipal de décembre.

2- Rédaction d'un appel à candidature pour le recrutement d'un gérant dans le restaurant :

Mme Charbonnier, M. Delarbre, M. Pascault et M. Agulhon ont rédigé en octobre un appel à candidature pour recruter un exploitant. Ce document a été envoyé à M. Hervé, Président de l'association des anciens élèves du lycée Hôtelier de Blois qui l'a diffusé sur le réseau des anciens élèves, à la Chambre de Commerce et d'industrie, et à M. Bouleau à Paris. A ce jour, personne n'a contacté la mairie de Millançay sur ce sujet.

M. Vogel souligne qu'il faudra être vigilant lors de la rédaction du bail (Avis de la commune ou pas lors de la cession).

3-Virement subventions concernant le futur restaurant :

La commune de Millançay a reçu des avances de la DSIL (43 800 euros), de la DETR (43 800,30 euros) et du plan de relance (27 889,10 euros) soit 115 499,40 euros.

4- Appel à projets de la Région sur la mobilité douce :

La Région finance les projets d'implantation de pistes cyclables, si le montant financier de l'opération est compris entre 150 000 euros et 1 000 000 euros. Les communes ne financent alors que 20 % du projet. Les études sont assumées par la Région. Le dossier doit être déposé avant le 28 février 2022.

5- Vœux du Maire :

Ils sont programmés le samedi 15 janvier 2022 à 18 heures dans la salle des fêtes et des associations.

6- Choix du nom du restaurant :

Des élus pensent qu'il serait judicieux d'impliquer les Millançois dans le choix du nom du restaurant.

Séance levée à 20 heures 55 minutes précises.

Millançay, le 25 novembre 2021

Le Maire,
Philippe AGULHON